

REUNION AVEC LA TPG ET LE DSF DU 24 JUIN 2009

MAINTENIR le rapport de force !!!

Le TPG et le DSF ont invités les organisations syndicales à une réunion de présentation de la prochaine organisation de la DRU et pour faire un point sur les futurs SIP. Conformément à la demande de la CGT, cette rencontre avait également pour objet de déterminer, le contenu et la méthode des discussions à venir concernant la mise en oeuvre locale des réformes engagées au sein de la DGFIP et pour lesquelles la CGT reste toujours opposée.

C'est dans ce cadre que la CGT IMPOT-TRESOR a participé à cette réunion, pour porter les revendications des agents en matière d'emplois, de conditions de travail, de missions, de déroulement de carrière et de garanties collectives.

En préalable, et en rappel à une entrevue précédente avec le TPG, sollicité au moment même où M PARINI tentait de réduire l'exercice du droit syndical à la DGFIP, nous avons réitéré notre volonté forte que soit organisé des tables rondes autour des revendications contenues dans la plate-forme unitaire locale et autour de l'ensemble des problématiques relatives à la fusion et de ses conséquences concrètes pour les collègues et l'avenir des missions.

Nous avons également exigé que sur l'ensemble de ses sujets, les Directions Locales nous indiquent clairement en amont de toute concertation le niveau de cadrage national et les marges réelles de négociations sur chacun des dossiers.

Nous refusons d'assister en simple spectateur ou de servir de caution sociale à des projets ficelés qui évacueraient, sur le plan local, toute possibilité de dialogue social sur les revendications des agents.

Il s'agit avant tout d'imposer, sur tous les sujets revendicatifs relevant des prérogatives respectives des Directions Locales, de réels espaces de négociations.

Pour autant, nous avons tenu à réaffirmer que notre participation souhaitée à un véritable dialogue social local ne signifiait pas une acceptation tacite de la fusion, de la RGPP, de la mobilité, des suppressions d'emplois, des mesures anti-salariales et contre les garanties statutaires et collectives des agents.

Pour la CGT IMPOT-TRESOR, c'est clair, l'heure reste toujours à la mobilisation pour mettre en échec l'ensemble de ses politiques liquidatrices et mesures rétrogrades.

**FUSION IMPOT TRESOR
TOUT VA TRES BIEN !!!**



Répondant à notre interpellation, le TPG a accepté notre proposition et a pris l'engagement de tenir des réunions régulières à chaque point d'étape de mise en place effective de la DRU. Le TPG s'est engagé à jouer la transparence sur tous les dossiers.

DRU : des cases en pointillés

Le DSF nous a informé du déroulement de la journée du 25 juin pour les agents du Mirail. Sur ce point particulier et conformément au mandat confié par les personnels, nous avons insisté pour que les services soient fermés afin de permettre la participation la plus large et demandé à ce que les personnels soient reçus en priorité, par M MANE (responsable national de la cellule immobilière) avant même les Organisations Syndicales.

Enfin, nous avons stigmatisé la remise tardive des documents préparatoires qui ne permettent pas d'avoir les discussions nécessaires avec les personnels pour travailler sur leurs interrogations et relayer leurs exigences.

Le TPG, en présentant l'organigramme de la nouvelle direction a précisé qu'il n'y avait aucun changement sur l'implantation actuelle.

Les emplois indiqués correspondent aux nombres d'agents actuellement affecté dans chacune des structures. **Avec la politique de suppressions d'emplois, tout est à craindre non seulement pour les conditions de travail mais aussi dans le périmètre des missions.**



LA CRÉATION JURIDIQUE DE LA DRU DEVRAIT INTERVENIR À L'AUTOMNE.

Lors de cette réunion, l'organigramme de la future DLU a été donné. Sa validation reste subordonnée à l'avis de la Centrale. Celui-ci devrait intervenir dans le courant du mois de Juillet.

L'installation doit être menée d'ici le 31/12/2009 avec un minimum de déplacements des services.

Dès que le feu vert sera donné par BERCY, la CGT IMPOT-TRESOR a réclamé qu'une première réunion de travail intervienne avant Fin Juillet de façon à ce que soit examiné dans le détail tous les aspects intéressant directement la vie des agents sur le plan de leurs conditions d'installations immobilière, de travail, des missions et du point de vue de leurs garanties collectives dans le cadre de fusion ou restructuration des services.

En matière immobilière, la CGT IMPOT-TRESOR a indiqué qu'elle ne laisserait rien passer de nature à détériorer les conditions de travail des agents;

Ainsi, nous veillerons aussi bien sur la configuration des services (environnement sonore et visuel, unité de travail, ergonomie...) que sur la superficie de l'espace de travail (normes FINANCES fixant à 10m2 par agent la surface nette) à ce que les normes et les législations en vigueur soient appliquées.

Nous avons insisté sur l'importance de la prise en compte du Document Unique qui fixe des obligations de résultats qui doivent dès à présent aboutir à l'amélioration des conditions de travail et sanitaires des agents. Le DSF et le TPG ont mentionné leur approbation. Nous saurons le leur rappeler.

L'implantation de la DRU sera sur le site de la DSF (rue de l'esquile). Il est prévu d'aménager les combles pour installer de nouveaux services.

Dans l'air du temps de la loi sur la mobilité et en ce qui concerne le droit des agents, la CGT IMPOT-TRESOR s'opposera avec fermeté à toute mobilité géographique forcée imposée par des restructurations ou des décisions arbitraires d'affectation effectuées en dépit de toutes règles de gestion de nature à influencer sur les déroulements de carrière ou la vie de famille des collègues.

PRS : beaucoup d'INCONNUES!!!

Sa localisation géographique demeure incertaine entre la rue des Lois et la Cité Administrative. Elle est subordonnée à la nature des futures missions exercées en son sein (contentieux offensif, défensif, création ou pas d'une caisse). Bien que le TPG ait précisé par ailleurs qu'en raison du manque d'espace à la Rue des Lois, les locaux seraient probablement situés à la Cité Administrative mais que cela n'augurerait en rien des réflexions en cours sur le périmètre futur des missions.

Sur l'aspect métier et selon le TPG, la Centrale n'aurait pas encore tranché clairement. **Tous ces débats ne sont pas neutres et posent l'existence d'une équipe spécialisée dans le recouvrement des côtes complexes et du contentieux.**

D'après les règles nationales posées par la DGFIP, le dimensionnement du PRS est fonction du nombre de Restes à Recouvrer > 10 000€ et d'un nombre de dossiers par agent (200 dossiers). Avec ces critères, le PRS de Haute Garonne compterait 6 agents "gestion publique" et 7 agents "gestion fiscale" issus du SIEC (vraisemblablement le volet "recouvrement" de l'actuel PRT de la Cité Administrative).

Actuellement, l'effectif du service contentieux impôts (ou PRC) de la TG est de 5 personnes qui ont en charge le contentieux du recouvrement (et non le recouvrement contentieux de cotes précises) pour l'ensemble des Trésoreries du département : **ils effectuent des oppositions à poursuites, le contentieux devant les juridictions, des actions offensives lourdes. Ils conseillent les Trésoreries et effectuent également le suivi du recouvrement des grosses cotes.**

A la DGI, il y a un PRT composé d'une équipe recouvrement (7 personnes) qui recouvre les cotes d'un certain montant et d'un pôle juridique (4 personnes) qui assure le contentieux qui en découle (+ celui des autres SIE,,) A priori ce pôle juridique ne va pas grossir les rangs du futur PRS puisqu'il doit emménager à la rue des Lois à la rentrée.

La création d'un PRS pour le recouvrement des cotes complexes de 10 000€ ne fait pas disparaître l'activité de prestataire du PRC de la TG pour les comptables qui devrait pouvoir trouver toute sa place au sein de la Division Affaires Juridiques Contentieux de la future DRU. Au sein de cette Division il y est prévu une cellule « Contentieux du recouvrement » dont l'effectif devrait être de 9 personnes.

Cependant rien n'est dit sur le sujet et la plus grande opacité règne : d'un côté un PRS de 13 agents qui n'apparaît pas dans l'organigramme et d'un autre une Division des « Affaires Juridiques Contentieux » composée de 4 services dont on ne voit pas bien le rôle à côté d'un PRS. Certes rien n'est tranché au plan national mais les Directions ne permettent aucune concertation avec les représentants syndicaux, encore moins avec les personnels qui ne sont pas consultés. A travers des questions immobilière, il est envisagé d'envoyer les 5 agents de l'actuel PRC de la TG à la Cité administrative et c'est sans doute pour alimenter le futur PRS qui a besoin de 6 agents "gestion publique" pour fonctionner.

Dans ce cas, qui va assurer les missions accomplies actuellement par l'actuel PRC de la TG? **on peut craindre que les collègues de la TG soient confrontés à une explosion de leurs charges en assurant, en plus de leurs missions actuelles, le recouvrement des côtes de 10000€ .**

Si le PRC assure tout à la fois le recouvrement contentieux des cotes > 10 000 € et les missions du PRC de la TG, cela n'est pas seulement 6 agents "gestion publique" qu'il faut au PRS, mais au moins 11 (6 pour le recouvrement des cotes complexes + 4 ou 5 pour le contentieux du recouvrement des impôts des particuliers)

Les agents du PRC TG ne peuvent pas tout faire. Ils souhaitent pouvoir continuer à exercer leur savoir faire au sein du futur service contentieux de la Division Affaires Juridiques, plutôt que d'aller grossir automatiquement les rangs du futur PRS. Les affectations au PRS devront se faire sur la base du volontariat.

Le TPG a indiqué qu'il rencontrerait les agents du futur PRS dans le courant du mois de Juillet.

En tout état de cause, il faudra être vigilant pour prévenir toutes charges supplémentaires sans le niveau d'emploi correspondant et sur la latéralisation précise du PRS dans la future DRU.

MISE EN PLACE DES SIP : La CGT IMPOT-TRESOR a rappelé son opposition catégorique à tout éclatement des trésoreries aussi bien sur le plan physique que juridique.

Le TPG, a confirmé, que le choix arrêté en Centrale visait à entériner l'éclatement juridique des Trésoreries.

Cette décision de M PARINI est contradictoire avec ses propres propos réaffirmant la garantie le maintien de la séparation des métiers, de l'assiette et du recouvrement.

Le TPG a spécifié qu'il entendait préserver le regroupement des agents du trésor sur la même structure tout en confirmant l'éclatement en plusieurs SIP.

Un groupe de travail est composé de Mme Arrighi et 2 référents issus respectivement de la filière fiscale et de la gestion publique. **Ils ont à charge de piloter les créations des SIP de BALMA et de COLOMIERS.** Les objectifs assignés sont : les méthodes de travail, les règles de vie et les métiers de chaque filière. L'ensemble du personnel encadrant a déjà été réuni.

Les principales difficultés sont l'accueil physique et téléphonique posées par le maintien de la spécificité de chacun des métiers de chaque filière. **Sur l'accueil physique, le TPG a clairement indiqué qu'il était favorable à une professionnalisation des postes de l'accueil physique. Ainsi, nous comprenons mieux la volonté de privilégier l'accueil commun au détriment de l'accueil conjoint.**

Ceci illustre bien les promesses de maquignons de la Centrale afférentes à la séparation des missions et la volonté au contraire de généraliser et banaliser la polyvalence comme dans les SIE (Service des Impôts des Entreprises) avec toutes les conséquences désastreuses pour les agents et les usagers.

Deux solutions sont mises en avant pour l'accueil téléphonique, soit on met en place des numéros téléphoniques distincts pour chaque filière, soit on préconise l'installation des serveurs vocaux. Ce dernier système est actuellement en cours de test.

Les répercussions de l'éclatement des trésoreries sur les infrastructures immobilières ont été abordées. Sur ce point précis, les Directions ont cherché à minimiser l'impact de l'organisation future des SIP et plus généralement de l'ensemble des services sur les agencements immobiliers.

Une note départementale a été élaborée sur les liens entre les SIP et les Trésoreries.

Les 29 juin pour Balma et le 3 juillet pour Colomiers, des réunions seront organisées avec les agents DGFIP de l'accueil.

**PLUS QUE JAMAIS, L'HEURE RESTE A LA MOBILISATION
POUR LA DEFENSE DE TOUTES REVENDICATIONS**